

TIRÉ À PART

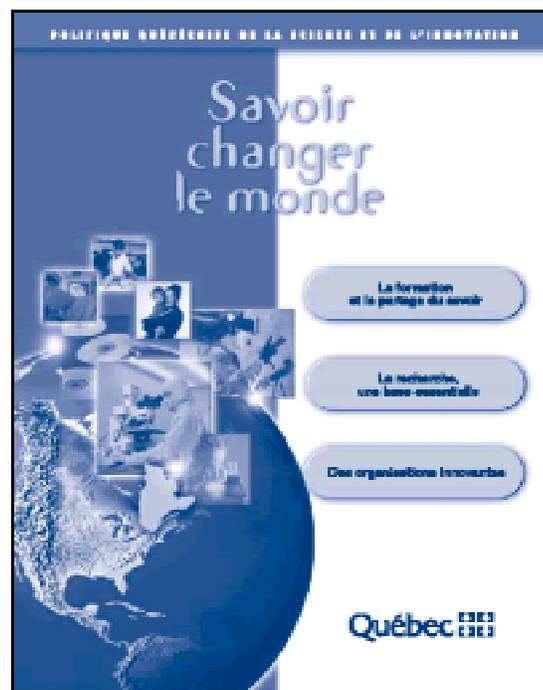
MINISTÈRE DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *Savoir changer le monde. Politique québécoise de la science et de l'innovation*, Gouvernement du Québec, 2001, 169 p.

Le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie a publié, en janvier dernier, le document intitulé *Savoir changer le monde* qui expose la Politique québécoise de la science et de l'innovation. Cette politique, qui s'adresse aux scientifiques et aux entreprises mais qui cherche à rejoindre tous les citoyens, poursuit trois buts ultimes. Elle veut favoriser le mieux-être de la société québécoise par le progrès économique et social résultant du système de recherche et d'innovation du Québec. La Politique vise aussi à concourir à la prospérité commune dans une perspective de développement durable. Cette politique a enfin pour but d'enrichir la culture québécoise et de contribuer au patrimoine mondial des connaissances.

En portant l'attention en priorité à trois ensembles de processus, la Politique s'organise selon trois axes : la formation des compétences et le partage des connaissances ; la recherche, menant à la production de connaissances nouvelles ; enfin, l'innovation. Cette perspective est développée en une centaine de pages aux chapitres 3, 4 et 5.

Nous vous présentons trois extraits de la Politique qui correspondent aux passages les plus explicites sur le collégial. Le premier extrait (p. 70-72), intitulé « Intensifier la recherche dans les collèges », et le deuxième (p. 72-73), intitulé « Améliorer les conditions de travail des professionnels et du personnel de soutien affectés à la recherche », sont tirés du quatrième chapitre (*La recherche : une base essentielle*) : on y souligne notamment la nécessité de consolider le potentiel de recherche au collégial. Le troisième extrait (p. 98-100) fait partie de la section qui a pour titre « Adapter le dispositif québécois de liaison et de transfert » que l'on retrouve dans le cinquième chapitre (*L'innovation : une exigence pour toutes les organisations*) : le rôle crucial des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) dans la recherche technologique est mis en évidence.

Le ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, M. Jean Rochon, était présent lors de l'inauguration des nouveaux locaux de la recherche et de l'Association pour la recherche au collégial, le 8 février dernier, au cégep du Vieux Montréal. À cette occasion, il a présenté les grandes lignes de sa Politique et il a insisté sur l'importance de la recherche technologique et pédagogique qui se fait au collégial.



Intensifier la recherche dans les collèges

La recherche dans les collèges, une réalité depuis vingt ans

Des programmes pertinents qui manquent de ressources

La tâche des professeurs au collégial ne comporte pas de volet recherche. Cependant, les collèges peuvent, en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, soutenir les professeurs qui participent à des programmes de recherche. Ils le font d'ailleurs depuis près de vingt ans.

Le développement de la recherche au collégial a été favorisé par différents programmes du ministère de l'Éducation, notamment le *Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage* (PAREA) et le *Programme d'aide à la recherche technologique* (PART), la création des centres collégiaux de transfert de technologie et la participation de chercheurs des collèges à des projets de recherche universitaire financés par les programmes *Soutien aux équipes de recherche* et *Centres de recherche* du Fonds FCAR.

Toutefois, en raison de ressources insuffisantes, le dégagement de professeurs à des fins de recherche y a connu un ralentissement marqué au cours des dernières années, passant de 121 en 1992-1993 à 26 en 1998-1999 en équivalent temps complet (ETC).

Source : Ministère de l'Éducation du Québec.
Direction de la recherche et du développement.

NOMBRE DE PROFESSEURS DE COLLÈGE DÉGAGÉS À DES FINS DE RECHERCHE 1992-1998 (en ETC)							
Programme	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
PAREA	32	29	29	31	9	2	3
PART	28	24	28	22	7	5	7
PSCCC ¹	4	5	5	3	1	0	0
CCTT	36	36	36	38	21	15	11
Fonds FCAR	21	21	21	21	10	7	5
Total	121	115	119	115	48	29	26

1. Programme de soutien aux chercheurs et aux chercheuses des collèges.

Un potentiel de qualité démontrée, qui appuie le transfert des connaissances...

La recherche dans les collèges concourt au développement régional, entre autres par des activités de transfert vers les entreprises. Elle contribue aussi au renouveau pédagogique et aux recherches fondamentales et appliquées des regroupements universitaires. Une évaluation de la qualité de cette recherche, effectuée pour le Fonds FCAR en 1996, a démontré que la productivité des chercheurs de collège qui étaient intégrés dans des équipes de recherche universitaires se comparait à celle de leurs collègues des universités.

...et contribue à la qualité de l'enseignement

En plus de cet apport précieux à l'effort de recherche du Québec, la présence de chercheurs et de chercheuses dans les collèges enrichit l'enseignement qui y est dispensé et stimule l'intérêt des jeunes pour des carrières scientifiques, contribuant ainsi à assurer la relève. Le renouvellement du corps professoral, inéluctable là aussi, est une conjoncture favorable à l'embauche de professeurs intéressés et habilités à poursuivre des travaux de recherche de niveau supérieur.

Ce potentiel doit être développé et mieux intégré au système de recherche

La Politique vise à consolider le potentiel de recherche au collégial et à favoriser une intégration de plus en plus marquée des milieux de recherche collégiale et universitaire. À cette fin, le gouvernement offrira aux professeurs de collège titulaires d'un doctorat la possibilité d'obtenir des moyens accrus de réaliser des activités de recherche, le plus souvent en collaboration avec des équipes ou des centres de recherche universitaires.

Par ailleurs, le gouvernement a commencé à redresser la situation de la recherche au collégial en mettant en place, en 1999-2000, le *Programme conjoint MRST/MEQ/Fonds FCAR pour le dégagement d'enseignement des chercheurs de collège*. Dès sa mise en œuvre, ce programme a suscité une croissance remarquable du nombre de projets de recherche proposés dans les collèges. Il importe de le bonifier de manière à relever la capacité de dégagement de professeurs de collèges.

Les instituts de technologie agroalimentaire devront être davantage mis à contribution

Les instituts de technologie agroalimentaire (ITA) de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe présentent une problématique particulière. En effet, ces établissements collégiaux n'appartiennent pas au réseau de l'éducation et ne peuvent, par conséquent, bénéficier d'aucune des mesures et d'aucun des programmes auxquels ont accès les collèges publics et même privés qui sont associés à ce réseau. Cette situation devra être examinée de plus près. [...]

Améliorer les conditions de travail des professionnels et du personnel de soutien affectés à la recherche

Les professionnels de recherche et le personnel de soutien : des contributions indispensables

La très bonne performance des chercheuses et des chercheurs québécois sur le plan national et international doit beaucoup à l'excellence de l'infrastructure humaine qui soutient ces derniers dans leurs travaux. Les équipes et les centres de recherche ne pourraient en effet fonctionner efficacement sans la contribution des professionnels et du personnel de soutien affectés à la recherche, qui assurent la continuité dans les laboratoires et participent à l'encadrement et au suivi des étudiants et étudiantes en formation.

Une précarité à corriger

La précarité d'emploi caractérise la plupart de ces travailleuses et travailleurs de la recherche. Cela tient essentiellement au fait que leur emploi, comme leur salaire, dépend des subventions et des contrats que les chercheurs et chercheuses réussissent à obtenir et dont le financement n'est assuré que pour des périodes relativement brèves. Très souvent, ils n'ont pas droit aux avantages sociaux, notamment aux régimes collectifs d'assurance et aux fonds de pension, dont jouissent la majorité des travailleurs de même niveau de scolarité.

Le cas particulier des professionnels de recherche est à souligner. [...] Bien qu'ils soient les piliers des équipes et des centres où ils travaillent, ces professionnels ne bénéficient pas, le plus souvent, d'un statut, d'une rémunération ou de conditions de travail qui reflètent leur contribution à la recherche. [...]

MESURES STRUCTURANTES

- Dégagement de tâches d'enseignement de professeurs-chercheurs universitaires. [...]
- Amélioration des perspectives de carrière des chercheurs-boursiers en santé. [...]
- Dégagement de tâches cliniques de chercheurs cliniciens. [...]
- Soutien des activités internationales de recherche. [...]
- Dégagement de tâches d'enseignement de chercheurs de collèges.

[Les chercheurs de collège]

Un nouveau volet sera ajouté au *Programme conjoint MRST/MEQ/Fonds FCAR* pour encourager les professeurs de collège titulaires d'un doctorat à mettre à profit leur formation de chercheur et à s'intégrer au réseau québécois de la recherche. Les personnes qui se qualifieront dans le cadre de ce volet obtiendront des périodes de dégagement à des fins de recherche et une subvention de démarrage en recherche équivalente à celle offerte par le programme *Établissement de nouveaux chercheurs* du Fonds FCAR. Par ailleurs, des crédits seront attribués au volet actuel du programme conjoint pour en assurer la poursuite et permettre de rétablir la capacité globale de dégagement de professeurs des collèges.

Ajuster la mission des CLT et des CCTT aux besoins des organisations utilisatrices

La création des centres de liaison et de transfert (CLT) visait le rapprochement des entreprises, principalement des PME, et des chercheurs universitaires, la stimulation de la recherche sur des sujets d'intérêt pour les entreprises et le transfert des résultats vers celles-ci. [...]

Par ailleurs, la création des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), en 1983, est venue consacrer les collèges comme un lieu de recherche technologique entretenant des liens privilégiés avec les entreprises. Les 23 CCTT actuels, répartis dans douze régions du Québec, fournissent aux entreprises des services de R-D, de soutien technique et de formation.

LES VINGT-TROIS CENTRES COLLÉGIAUX DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE (CCTT)	
	Localisation
Centre collégial de transfert de technologie en biotechnologies (TransBIOtech)	Lévis-Lauzon
Centre collégial de transfert de technologie en musique et son (MUSILAB)	Drummondville
Centre d'enseignement et de recherche en foresterie inc. (CERFO)	Sainte-Foy
Centre d'étude des procédés chimiques du Québec (CÉPROCQ)	Montréal
Centre de géomatique du Québec inc.	Chicoutimi
Centre de métallurgie du Québec	Trois-Rivières
Centre de production automatisée	Jonquière
Centre de recherche et de développement en agriculture du Saguenay-Lac-St-Jean	Alma
Centre de robotique industrielle (CRI)	Lévis-Lauzon
Centre de technologies des systèmes ordonnés inc. (CETSO)	Sainte-Thérèse
Centre de technologie minérale et de plasturgie inc.	Thetford Mines
Centre des matériaux composites (CMC)	Saint-Jérôme
Centre des pêches maritimes de Grande-Rivière	Grande-Rivière
Centre des technologies textiles	Saint-Hyacinthe
Centre d'innovation technologique agroalimentaire (Cintech AA inc.)	Saint-Hyacinthe
Centre Microtech inc. (production assistée par ordinateur)	Sherbrooke
Centre national en électrochimie et en technologies environnementales inc.	Shawinigan
Centre spécialisé de la mode du Québec (SCMQ)	Montréal
Centre spécialisé de technologie physique du Québec inc.	La Pocatière
Centre spécialisé en pâtes et papiers	Trois-Rivières
Centre technologique en aérospatiale (CTA)	Saint-Hubert
Centre d'aide technique et technologique EQMBO Entreprises inc. (meuble et bois ouvré)	Victoriaville
Institut des communications graphiques du Québec (ICGQ)	Montréal

La baisse importante du financement gouvernemental, le plafonnement des revenus provenant des entreprises et le manque de personnel ont fait en sorte que les CCTT ont eu, globalement, plus de difficulté à remplir leur mission de recherche appliquée, de transfert technologique, de formation, de veille et de diffusion de l'information.

De concert, le MRST et le MEQ ont convenu de réexaminer le mandat des CCTT et d'adapter leur cadre de gestion. Du côté du MEQ, l'accent sera mis sur les retombées attendues en matière de formation professionnelle et technique et sur le développement de l'expertise des enseignants des collèges auxquels ces centres sont rattachés.

Pour sa part, le MRST s'attend à ce que les CCTT s'emploient en priorité aux tâches suivantes :

- effectuer de la recherche générique visant les besoins des PME et mener des projets de recherche appliquée pour le compte de celles-ci ;
- assurer le transfert technologique des recherches effectuées et la diffusion de leurs résultats ;
- réaliser des activités de veille pour les entreprises clientes et pour les partenaires.

Les CCTT seront aussi appelés à réaliser des activités de mise en réseau en complémentarité, non seulement avec d'autres CCTT, mais aussi avec les CLT et les universités. À l'instar des CLT, ils devront offrir des services spécialisés aux PME sur un territoire plus large.